

République Française  
 DEPARTEMENT du RHONE

Métropole de Lyon

Commune de  
 SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 4 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre juillet à dix heures,  
 Se sont réunis les membres du conseil municipal de la  
 commune de Sathonay-Camp sous la présidence de  
 Mme Geneviève BADACHE doyenne de Sathonay-  
 Camp

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire  
 sortant,

Date de la convocation des membres du conseil  
 municipal : 30 juin 2020

Etaient Présents :

MM. MONNIER Damien, PERRUT Anne, ROCHE  
 Robert, DAMIAN Annie, BRENDEL Christophe, BRET  
 Marlène, SILVA Armandino, MOUNIER-LAFFOREST  
 Ménélia, ROCHE Jean-Michel, BADACHE Geneviève,  
 CLAUDIN David, AGGOUN Rita, DEFARGE Laurent,  
 JULIAT Sylvie, ZEMOURA Mickaël, BONGIOVANNI  
 Nicole, PAYEN Guillaume, GAY Florence, PEREZ Guy,  
 GAUDENECHÉ Aline, FILANCIA Lucio, LAWSON-  
 VAULEGEARD Brigitte, DUPONT Bernard, ORLANDO  
 Andréa, FONTAINE Myriam, BERTHILLER Éric,  
 CHARDARD Patrick.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme MAIRE a donné pouvoir à M. DUPONT

Mme BOUDON a donné pouvoir à Mme FONTAINE.

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le - 8 JUIL. 2020

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
 ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 4

Délibération n° 001-0720

Publiée le 7 juillet 2020

Transmis au Préfet du Rhône le 8 juillet 2020

**Objet : Election du maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner M. Guillaume PAYEN pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

M. MONNIER Damien, propose sa candidature pour le compte de la liste « Nous Sathonay ».  
Mme FONTAINE Myriam, propose sa candidature pour le compte de la liste « Réussir Ensemble Sathonay-Camp »

**Premier tour du scrutin :**

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- M. MONNIER Damien : vingt-deux (22) voix
- Mme FONTAINE Myriam : sept (7) voix

M. MONNIER Damien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fait à SATHONAY-CAMP,  
le 7 juillet 2020

(Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme)

Le Maire



République Française  
 DEPARTEMENT du RHONE

Métropole de Lyon

Commune de  
 SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 4 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre juillet à onze heures,  
 Se sont réunis les membres du conseil municipal de la  
 commune de Sathonay-Camp sous la présidence de  
 Monsieur Damien MONNIER, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire  
 sortant,

Date de la convocation des membres du conseil  
 municipal : 30 juin 2020

Etaient Présents :

MM. MONNIER Damien, PERRUT Anne, ROCHE  
 Robert, DAMIAN Annie, BRENDEL Christophe, BRET  
 Marlène, SILVA Armandino, MOUNIER-LAFFOREST  
 Ménélia, ROCHE Jean-Michel, BADACHE Geneviève,  
 CLAUDIN David, AGGOUN Rita, DEFARGE Laurent,  
 JULIAT Sylvie, ZEMOURA Mickaël, BONGIOVANNI  
 Nicole, PAYEN Guillaume, GAY Florence, PEREZ Guy,  
 GAUDENECHÉ Aline, FILANCIA Lucio, LAWSON-  
 VAULEGEARD Brigitte, DUPONT Bernard, ORLANDO  
 Andréa, FONTAINE Myriam, BERTHILLER Éric,  
 CHARDARD Patrick.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme MAIRE a donné pouvoir à M. DUPONT

Mme BOUDON a donné pouvoir à Mme FONTAINE.

Secrétaire : M. Guillaume PAYEN

Délibération n° 002-0720

Publiée le 7 juillet 2020

Transmis au Préfet du Rhône, le 8 juillet 2020

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans  
 que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Où l'exposé de Monsieur le Maire.**

**Le conseil municipal,**

Après en avoir délibéré,

- **Décide** la création de 8 postes d'adjoints.
- **Soumet** la présente délibération au visa de Monsieur le Préfet du Rhône.

*Ont voté contre : Néant*

*Se sont abstenus : 6 voix : M. DUPONT, Mme MAIRE, M ORLANDO, Mme FONTAINE, M. BERTHILLER, Mme BOUDON.*

*Ont voté pour : 23 voix*

Fait à SATHONAY-CAMP,  
Le 7 juillet 2020

(Et ont signé les membres  
présents,  
Pour extrait conforme)

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

République Française  
DEPARTEMENT du RHONE

Métropole de Lyon

Commune de  
SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 4 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre juillet à onze heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal de la  
commune de Sathonay-Camp sous la présidence de  
Monsieur Damien MONNIER, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire  
sortant,

Date de la convocation des membres du conseil  
municipal : 30 juin 2020

Etaient Présents :

MM. MONNIER Damien, PERRUT Anne, ROCHE  
Robert, DAMIAN Annie, BRENDEL Christophe, BRET  
Marlène, SILVA Armandino, MOUNIER-LAFFOREST  
Ménélia, ROCHE Jean-Michel, BADACHE Geneviève,  
CLAUDIN David, AGGOUN Rita, DEFARGE Laurent,  
JULIAT Sylvie, ZEMOURA Mickaël, BONGIOVANNI  
Nicole, PAYEN Guillaume, GAY Florence, PEREZ Guy,  
GAUDENECHÉ Aline, FILANCIA Lucio, LAWSON-  
VAULEGEARD Brigitte, DUPONT Bernard, MAIRE  
Catherine, ORLANDO Andréa, FONTAINE Myriam,  
BERTHILLER Éric, CHARDARD Patrick.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme MAIRE a donné pouvoir à M. DUPONT

Mme BOUDON a donné pouvoir à Mme FONTAINE.

Secrétaire : M. Guillaume PAYEN

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le - 8 JUIL. 2020

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 4

Délibération n° 003-0720

Publiée le 7 juillet 2020

Transmis au Préfet du Rhône le 8 juillet 2020

**Objet : Election des adjoints au maire**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin

et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

Pour le compte de la liste « Nous Sathonay ».

- 1- Anne PERRUT
- 2- Robert ROCHE
- 3- Annie DAMIAN
- 4- Christophe BRENDEL
- 5- Marlène BRET
- 6- Armando SILVA
- 7- Ménéliá MOUNIER-LAFFOREST
- 8- Jean-Michel ROCHE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 29

À déduire (*bulletins blancs*) : 7

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Liste « **Nous Sathonay** », vingt-deux (22) **voix**.

- Liste « **Réussir ensemble Sathonay-Camp** », sept (7) **voix**

La liste « **Nous Sathonay** » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Mme Anne PERRUT	1 <sup>ère</sup> adjointe au maire
M. Robert ROCHE	2 <sup>ème</sup> adjoint au maire
Mme Annie DAMIAN	3 <sup>ème</sup> adjointe au maire
M. Christophe BRENDEL	4 <sup>ème</sup> adjoint au maire
Mme Marlène BRET	5 <sup>ème</sup> adjointe au maire
M. Armandino SILVA	6 <sup>ème</sup> adjoint au maire
Mme Ménéliá MOUNIER-LAFFOREST	7 <sup>ème</sup> adjointe au maire
M. Jean-Michel ROCHE	8 <sup>ème</sup> adjoint au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait à SATHONAY-CAMP,  
le 7 juillet 2020  
(Et ont signé les membres  
présents,  
Pour extrait conforme)  
Le Maire



*[Handwritten signature]*